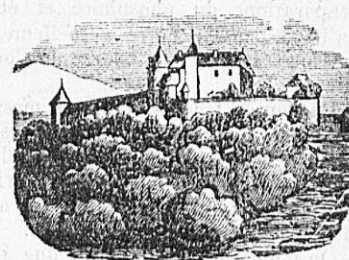




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50

» » 6 mois, » 2 50

Étranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
port.

BULLE, le 6 décembre 1892.

L'assurance obligatoire. — (Suite.)

Avant de présenter à nos lecteurs les réflexions que nous suggère la conférence de M. Strebél, nous tenions encore à avoir quelques renseignements particuliers, et du conférencier lui-même et d'autres parts encore.

Le premier, sous forme de conclusion, nous fait observer : que les voix si nombreuses de nos agriculteurs et de sociétés agricoles et vétérinaires, particulièrement compétentes à juger de la matière, et qui demandent la création de l'assurance du bétail bovin contre tous les cas de mortalité dont la cause est fortuite et involontaire, prouvent suffisamment l'opportunité de l'introduction de cette institution d'une importance majeure. Mais, pour que l'existence de cette institution soit assurée, pour que, surtout, elle produise les résultats qu'on est en droit d'en attendre, il est absolument indispensable :

1° que la haute surveillance et la surveillance spéciale soient exercées de la façon à la fois la plus sévère et la plus impartiale;

2° que l'autorité supérieure et les comités des différents circonscriptions veillent à l'observation la plus stricte de la loi sur la matière et des règlements qui s'y rapportent;

3° que les comités soient avant tout guidés et inspirés par un esprit absolu de solidarité; qu'ils veillent avec le plus grand soin sur les partis les plus avantageux qu'on peut tirer de la dépouille des animaux perdus et n'aient aucune indulgence pour les sociétaires insouciantes, mais se refusent catégoriquement et absolument à accorder aucune indemnité quelconque à tout propriétaire qui aura, par suite d'incurie notoire, laissé dépérir son bétail.

Il résulte de renseignements que nous tenons d'autre part, qu'à l'heure qu'il est, nombreux sont les cas où les sociétaires, faisant partie d'assurances libres, n'appellent que trop tard le vétérinaire, et seulement lorsque l'animal est arrivé déjà à une période d'incurabilité absolue et que, malgré cela, on

réclame de l'homme de l'art un certificat de maladie ou d'abatage, ce qui constitue une injustice criante et cause un préjudice considérable aux co-sociétaires consciencieux.

La Direction de police de notre canton a été particulièrement frappée de ce fait, et nous lisons à la page 43 de son compte rendu pour l'année 1891 :

« Il est malheureusement avéré qu'un grand nombre de propriétaires, au lieu de faire visiter et traiter leurs animaux malades en temps utile, les laissent dépérir jusqu'à ce qu'ils aient perdu toute leur valeur. Nous devons donc recommander aux commissions des sociétés la stricte observation de l'art. 11 de l'arrêté du 22 février 1889. »

Au lieu de cette négligence pure et simple, nombreux sont aussi, nous dit-on, les propriétaires de bétail qui, dans un but d'économie mal entendue et coupable, puisqu'elle porte préjudice à leurs co-sociétaires, au lieu d'appeler un vétérinaire patenté, sérieux, soignent eux-mêmes leurs bêtes malades ou les font traiter par des soi-disant connaisseurs, des empiriques, des « mèches », dont l'ignorance n'est égalée que par leur présomption.

Qu'en résulte-t-il ?

C'est, outre les inconvénients que nous avons déjà signalés ci-dessus, une perte sèche sur le produit des dépouilles. Aussi, le compte rendu de la Direction de police, que nous citions déjà tout à l'heure, nous dit-il encore :

« La statistique établit que l'utilisation des dépouilles représente le 46,53 % seulement de la valeur assurée, par conséquent, laissent un déficit de 53,47 % à la charge des sociétés. Ce montant de perte est beaucoup trop élevé. On devrait admettre que, en sacrifiant à temps les bêtes déclarées incurables par le vétérinaire, l'utilisation des dépouilles produirait, en moyenne, un montant dépassant un peu la moitié du chiffre de la taxe. »

Dans ces conditions, les mesures restrictives et pénales, préconisées par M. Strebél, ne peuvent être assez appuyées. (A suivre.)

NOUVELLES DE LA SUISSE

Monopole des allumettes. — Nous recevons le communiqué suivant :

Bien des gens appréhendent la création du monopole des allumettes, uniquement parce qu'ils ignorent le motif qui a engagé le Conseil fédéral à proposer aux Chambres la monopolisation de cet article. Il ne s'agit nullement de créer de nouvelles ressources pécuniaires à la caisse fédérale, ainsi que cela a été assuré à tort par plusieurs journaux; il s'agit, au contraire, d'améliorer le sort des ouvriers travaillant dans les fabriques d'allumettes. Le Conseil fédéral, qui a étudié cette question, propose aux Chambres la monopolisation des allumettes, comme étant le seul moyen de soustraire les ouvriers aux évaporations malsaines du phosphore.

On entend parfois poser la question ironique : « Le phosphore sera-t-il moins nuisible quand nous aurons le monopole qu'il ne l'est actuellement ? » Assurément non; car, jusqu'à ce jour, la science n'a rien découvert pour empêcher qu'il ne se produise des cas de nécrose, même dans les fabriques les mieux organisées.

L'Etat n'a nullement l'intention de pouvoir rendre le phosphore inoffensif, mais il se propose d'améliorer le sort des ouvriers, et, pour arriver à ce résultat, il dispose de moyens qui ne sont pas à la portée de l'industrie privée.

En monopolisant la fabrication des allumettes, le Conseil fédéral sera autorisé à faire cesser complètement la fabrication des allumettes phosphoriques, ou bien pourra faire fabriquer ces dernières dans d'autres conditions que ne le peut l'industrie privée. Aujourd'hui, les ouvriers travaillent 11 heures par jour et sont, pour la plupart, constamment exposés aux évaporations du phosphore et cela pour ne gagner qu'un modique salaire.

Avec le monopole, cela changerait du tout au tout. La Confédération pourrait diminuer les heures de travail, les réduire, au besoin, à huit heures par jour, ce qui, pour cette industrie, serait bien assez. Les ouvriers, étant exposés moins longtemps aux

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 74

PETITE MÈRE

PAR
ÉMILE RICHEBOURG

Six jours après, l'annonce de l'agence Poireau parut dans quatre journaux choisis parmi les plus répandus.

Elle était ainsi conçue :

« On recherche activement une femme disparue de Paris ou des environs de la ville et dont on n'a plus entendu parler depuis le 22 juin de l'année 1870. Cette femme, nommée Huberte et se faisant appeler Mme Frémy, portait un enfant nouveau-né, du sexe féminin; elle pouvait avoir quarante-cinq ans; elle était grande, mince, maigre, assez bien de figure, et ses cheveux noirs commençaient à grisonner. Par-dessus sa robe de laine noire, très simple, elle portait un long manteau de drap noir léger et était coiffée d'un chapeau de tulle, simplement orné d'un bouquet de violettes fixé dans un nœud de ruban mauve. »

On offre une récompense honnête à la personne qui fournira à Mlle Poireau, rue Flandrin, N° 12, à Passy, des renseignements sur la femme disparue et sur l'enfant qui est aujourd'hui une jeune fille de dix-huit ans. »

Quinze jours s'écoulèrent.

Mlle Poireau attendait et ne voyait rien venir, comme sa sœur Anne. Elle trouvait cela fort singulier.

— Pourtant, se disait-elle, c'est le moyen, le seul moyen. L'annonce fut insérée une seconde fois.

Quelques jours après, Mlle Poireau reçut la visite d'une femme paraissant avoir soixante ans qui se fit annoncer sous

le nom de Mme Vialin. Elle tenait entre ses doigts un carré de papier imprimé. C'était l'annonce coupée dans un des journaux où elle avait paru.

— Mademoiselle, dit-elle, je viens au sujet de la femme et de l'enfant dont il est parlé dans cette annonce.

La directrice de l'agence, qui avait l'habitude du monde auquel elle avait généralement affaire et savait se contenir, resta grave et froide afin de ne point laisser voir la satisfaction qu'elle éprouvait.

— Ah! très bien, fit-elle.

Et elle indiqua un siège à la visitante.

Celle-ci s'étant assise, Mlle Poireau reprit :

— Voyons les renseignements que vous avez à me donner.

— J'ai vu la femme et l'enfant que vous cherchez, oh! j'en suis bien sûre, mademoiselle, grande, mince, maigre, habillée comme il est dit, et le bébé, une petite fille, née le jour même ou la veille.

— Où avez-vous vu la femme et l'enfant ?

— Chez nous.

— Où cela chez vous ?

— A Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis.

— Pourquoi la femme était-elle chez vous ?

— Je vais vous dire, mademoiselle; à cette époque, mon mari et moi, — je suis veuve aujourd'hui, — nous tenions un hôtel meublé. Un soir, c'était bien le 22 juin 1870, une femme entre dans l'hôtel et demande une chambre pour une heure, seulement pour coucher sur un lit l'enfant qu'elle portait, pendant qu'elle irait acheter diverses choses dont elle avait besoin.

La chambre lui fut immédiatement donnée; elle fit boire à l'enfant un peu d'eau sucrée tiédie et le mit sur le lit où il s'endormit.

Aux questions que je lui ai adressées, elle répondit que c'était un enfant qu'on lui avait confié pour le porter à une nourrice.

es étoffes de soie noir, blanc
jusqu'à 22 fr. 80 le mètre
t façonné (environ 240 qua-
sins différents).

rtir de fr. 2.10 jusqu'à 20.50

> 1.50 > 6.55

> 1.50 > 14.85

> 2.20 > 11.60

> .85 > 20.50

> 16.65 > 77.50

> 1.90 > 23.65

> .85 > 4.85

> 3.15 > 67.50

r retour. [184

G. Henneberg, Zurich.

de l'Université
RIBOURG.

t de paraître :

ch KNEIPP

R L'AN 1893

M. l'abbé Kneipp,

DE WERISHOFEN

n française autorisée

r l'auteur.

— Par la poste : 65 c.

veauté importante!

ANUEL

DU

HYDROTHERAPIQUE

abbé KNEIPP

NEUENS

BIVANG-BERCHEM

. Par la poste : 1 fr. 60.

availlé pendant quelques

ofen, sous la direction de

pp, qui a eu la bonté d'ap-

ecule important par une

eciale. (A190F)

de l'Université

RIBOURG [756

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

évaporations du phosphore et étant mieux payés qu'ils ne peuvent l'être actuellement, il est naturel que leur santé et leur bourse de s'en trouveront que mieux.

Le Conseil fédéral, dans son message adressé aux Chambres fédérales, déclare ne pas vouloir se créer des bénéfices sur ledit monopole; il est donc évident que l'amélioration du sort des ouvriers pourrait être obtenue sans que l'article subisse une augmentation bien sensible sur les prix actuels.

On n'obtiendra ce résultat que par le monopole; car une interdiction pure et simple de la fabrication des allumettes (sans monopole) produirait les mêmes inconvénients que ceux que nous avons eus, il y a onze ans, lors de la première interdiction, de laquelle on pouvait dire avec raison que le remède était pire que le mal.

Militaire. — Le Conseil fédéral nomme : lieutenant d'artillerie, M. Delarageaz, L., de Prévèrenges (Vaud); à Fluntern, Zurich; lieutenants du train d'armée : MM. Guillet, Jean, de Treyvaux, à Bulle; Froidevaux, Henri, de Muniaux, à Porrentruy, et Recordon, Aug., de Ste-Croix, à Grandcour.

— Le vétérinaire en chef de l'armée suisse, M. Potterat, le lieutenant-colonel Bernard et le major Max de Diesbach, de Fribourg, sont partis samedi soir pour Hambourg, où ils doivent faire des achats destinés à la remonte de la cavalerie.

Une assemblée du parti démocratique-socialiste a décidé de soutenir la révision constitutionnelle, pour introduire la représentation proportionnelle; et cela malgré l'opposition du conseiller d'Etat Scherrer-Fullemann et du député Kuhn.

D'après les dernières informations, il est à peu près certain que M. Lachenal acceptera d'être présenté comme candidat au Conseil fédéral.

Arts et métiers. — Nous avons le plaisir d'apprendre que le Conseil fédéral propose aux Chambres d'adopter un projet d'arrêté complétant la Constitution fédérale du 29 mai 1874 par une adjonction relative au droit de légiférer en matière d'arts et métiers. Cette dernière proposition serait conçue comme suit :

1. La Constitution fédérale du 29 mai 1874 reçoit l'adjonction suivante : La Confédération a le droit d'édicter des prescriptions uniformes en matière d'arts et métiers.

2. Cette adjonction sera soumise à la votation du peuple et à l'approbation des cantons.

Tout nous fait espérer que ce projet d'arrêté fédéral sera bien accueilli aux Chambres, car on comprend qu'il doit exister une différence dans la législation entre les fabriques et les petits métiers.

Zurich. — Le directeur du théâtre du Paon a mis la clef sur la corniche, laissant ses 25 acteurs et actrices sur le pavé.

Argovie. — Samedi soir est mort subitement, à l'âge de 52 ans, le directeur des finances du canton d'Argovie, M. Ryniker, conseiller national, colonel de la II^e brigade.

C'est une grande perte pour le parti radical argovien.

un petit commerce de vins; peut-être aurions-nous réussi; mais mon pauvre mari est tombé malade et après l'avoir soigné pendant plus de trois ans, je l'ai perdu. J'ai cherché à vendre mon petit établissement; je n'ai point trouvé d'acquéreur, j'ai dû l'abandonner. J'étais ruinée. Mais il fallait vivre, pas vrai? alors je me suis faite femme de ménage.

— Avez-vous des enfants?
— J'ai un garçon, mademoiselle.
— Qu'est-ce qu'il fait?
— Il est garçon de salle dans un restaurant.
— Il vous vient en aide?
— Il ne le peut pas; il est marié et père de quatre enfants.

— En effet, il a assez à faire de nourrir les siens. Les renseignements que vous venez de me donner, ma chère dame, ne m'apprennent pas grand-chose; ils ont cependant leur importance, puisque je sais maintenant, grâce à vous, que la femme disparue a quitté Paris, par la gare du Nord, le 23 juin, et qu'elle avait soin de l'enfant et paraissait beaucoup l'aimer. Vous avez droit à une récompense.

— Oh! mademoiselle...
Mlle Poireau se leva, alla prendre dans un meuble dix billets de cent francs et les mit dans la main de la femme de ménage, en disant :

— Voilà mille francs.
— Quoi, une si grosse somme!
— Prenez, ma chère dame, prenez!
— Mais...
— Vous avez quatre petits enfants et les grand'mamans aiment à faire de petits cadeaux.
L'ancienne maîtresse d'hôtel se confondit en remerciements et se retira.

— Somme toute, se dit Mlle Poireau après un instant de réflexion, le renseignement fourni par cette femme est précieux, et je ne suis pas éloignée de croire que la dame Hurberte a elle-même élevé l'enfant.

France. — Un peintre de grand talent, d'origine suisse, M. Pierre-Victor Galland, vient de mourir à Paris.

Né à Genève en 1822, M. Galland a fait ses études à l'École des beaux-arts de Paris. Il a décoré un grand nombre de palais et d'hôtels, à Paris, à Marseille, à Madrid, à Londres, à Saint-Petersbourg, à New-York. On connaît ses belles décorations de l'Hôtel de Ville de Paris, du Panthéon et de l'église de Saint-Eustache.

Au moment de sa mort, M. Galland était professeur d'art décoratif à l'École des beaux-arts et directeur des travaux d'art à la manufacture nationale des Gobelins.

Il laisse le souvenir d'un artiste classique et consciencieux et, malgré certaines critiques de la jeune école, on s'accorde généralement à reconnaître qu'il faisait autorité dans l'art difficile et souvent ingrat de la peinture décorative.

Russie. — Le *Daily-Chronicle* annonce que la Russie a reçu 500,000 fusils fabriqués en France. Elle en recevra autant l'année prochaine.

République Argentine. — Le *Financial News*, parlant de la situation financière à Buenos-Ayres, dit que les déclarations semi-officielles du journal *Prensa*, d'après lesquelles le ministre des finances est opposé à une banque d'Etat et serait résolu à favoriser la fondation d'une Société de banque anonyme, ont appelé l'attention de la Grande-Bretagne.

Une telle banque, établie avec la certitude que les fonctionnaires du gouvernement ne tourneraient pas la loi, pourrait améliorer la situation financière et recevoir le concours des financiers de l'Europe.

Etats-Unis. — La commission du Sénat sur l'émigration a décidé d'arrêter l'émigration pendant une année, sous prétexte d'invasion possible du choléra.

— On commence à se préoccuper en Europe des mesures de plus en plus sévères que prennent les Etats-Unis pour opposer une barrière à l'immigration des Européens. Les dispositions qui régissent à cet égard aux Chambres américaines sont de nature à causer aux gouvernements européens des difficultés très graves. C'est ainsi que le président de la commission de l'émigration du Sénat de Washington, M. Chandler, vient d'annoncer qu'il soumettra prochainement à la commission une proposition tendant à interdire à l'avenir l'entrée aux Etats-Unis à tout émigrant qui ne saurait ni lire ni écrire en sa langue maternelle et qui n'aurait pas au moins en sa possession un capital de 100 dollars, s'il est seul, et s'il est accompagné d'une femme et d'enfants, d'un capital double. M. Chandler est allé même plus loin. Il a exprimé l'avis que, pendant cinq années, les Etats-Unis devraient interdire absolument toute espèce d'immigration afin d'empêcher la baisse des salaires. Les voyageurs même devraient, à leur arrivée en Amérique, se munir d'un passeport mentionnant la durée de leur séjour. Exception serait faite seulement pour les personnes allant voir aux Etats-Unis des parents; pour celles-ci, le séjour pourrait avoir une durée illimitée.

Mme Savouroux a déclaré lui avoir remis quinze cents francs; de plus elle avait deux cents francs en or dans une bourse à maille d'argent, soit dix-sept cents francs... Avec cela elle pouvait se tirer d'affaire.

Ah! c'est sous ses yeux que devrait tomber mon annonce! Mais quel intérêt la riche Mme Palmers, après son mari, a-t-elle à vouloir retrouver cette jeune fille?

Halte-là, Fanny Poireau, pas de curiosité malsaine; comme mon frère, sachons respecter les secrets de famille.

X
Déjeuner de garçons.

Dans la semaine qui suivit l'entrevue de Mme Palmers avec Mlle Fanny Poireau, le jeune marquis Gaston de Sarcey, que nous avons présenté au lecteur le jour de la fête des fleurs, avait offert à ses amis ce déjeuner de garçons dont il avait parlé à Lucien de Vibronne, au baron de Vernon et à quelques autres.

Le marquis de Sarcey était encore au lycée lorsqu'il avait eu la douleur de perdre son père. Tout jeune, il s'était trouvé maître d'une belle fortune, cent mille livres de rentes, mais il avait eu pour tutrice sa mère, qui avait su le soustraire à certaines influences funestes, aux dangers auxquels les jeunes gens riches sont trop souvent exposés.

Il demeurait rue de l'Université, où il occupait un pavillon de l'hôtel de Mme la marquise de Sarcey.

Depuis quelques années déjà, il jouissait d'une grande liberté qu'il devait à la confiance que sa mère avait en lui. Il n'en abusait point. Elevé doucement par la marquise qui l'adorait, mais dans des principes sévères, il savait ce qu'il devait à sa mère, au monde lui-même; il voulait rester digne du nom qu'il portait, garder intact l'honneur qu'il tenait de ses ancêtres.

Il avait des amis, beaucoup d'amis, et le nombre en aurait été plus grand encore si, aidé par sa mère, il ne les avait pas

— M. Jay Gould, le célèbre milliardaire, est mort vendredi matin.

Jay Gould était né en 1839. Son père était un modeste fermier de Roxburg qui l'envoya chercher fortune à l'âge de 12 ans, en lui remettant, pour tout capital, un vêtement de rechange et deux shillings.

Il devint successivement et rapidement associé, puis propriétaire d'un chantier, créa une tannerie, fonda une ville : Gouldsbrough.

A trente-deux ans, il devenait propriétaire, par un coup de bourse, de la voie ferrée de l'Erié, qui fut l'origine de sa fortune et à laquelle il adjoint bientôt la ligne de Susquehanna.

Dès 1873, il était maître du marché du numéraire. Dans des spéculations gigantesques, il acquit une fortune qui, en 1889, était évaluée à 1,375,000,000 de francs, rapportant un revenu de 70 millions.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil. — Présidence de M. Louis Wuilleret.

Dans la séance de relevée de samedi soir, le Grand Conseil a discuté le projet de la *Banque de l'Etat de Fribourg* depuis l'art. 24 et l'art. 29 à l'art. 48. La principale discussion a porté sur le droit de vote des directeurs au sein du comité d'administration (art. 24). La commission propose qu'ils n'aient pas le droit de vote dans les affaires de leur ressort. Ce point de vue est soutenu par MM. *Æby*, *Bielmann*; il est combattu par MM. *Menoud* et *Python*.

Dans la discussion de ce même art. 24, on soulève la question de savoir qui présidera le comité d'administration. MM. *Curat*, *Keser*, *Python* proposent que ce soit le directeur des finances, comme le prévoyait le projet du Conseil d'Etat. MM. *Bielmann* et *Dinichert* proposent que ce soit le directeur général. Cette opinion est partagée par MM. *Æby* et *Menoud*.

En votation éventuelle, la proposition de M. *Bielmann* est écartée.

En votation définitive, le projet de la commission prévaut sur celui du Conseil d'Etat par 23 voix contre 21.

Des divergences se manifestent principalement sur les articles additionnels proposés par la commission, notamment en ce qui concerne l'interdiction faite aux administrateurs, directeurs et employés de la nouvelle banque d'être débiteurs ou cautions de l'établissement.

MM. *Gottfroy* et *Menoud* voudraient réserver les prêts surnantissement, pour lesquels il y a une contre-valeur que le Conseil d'administration apprécie. Cette proposition est combattue par MM. *Æby* et *Théaulaz*.

A la votation, la proposition de M. *Gottfroy* est rejetée par une majorité évidente contre 15 voix.

Grand débat sur l'article transitoire proposé par la commission, statuant qu'un sursis de deux ans est accordé pour la nomination du troisième directeur.

M. *Python* fait ressortir qu'on a exagéré le luxe d'organisation de la nouvelle banque; la commission a vu cette institution à travers un verre grossissant; elle a mis sur pied un état-major et un déploiement

choisis avec le plus grand soin. Tous, ou presque tous, étaient du même monde que lui, et s'ils n'étaient pas égaux sous le rapport de la fortune, tous étaient bien élevés, de bonne compagnie et de conduite irréprochable.

On ne s'étonnera pas si, le jour dont nous parlons, vingt-deux hommes, tous garçons et jeunes, invités par le marquis, allaient s'asseoir à sa table.

Pour la circonstance, — ce qui arrivait assez souvent, — la marquise de Sarcey avait mis à la disposition de son fils son cuisinier, son maître d'hôtel et un de ses valets de pied.

C'était beaucoup à l'intention de Henri Palmers que le marquis recevait ses amis à qui il désirait vivement présenter le jeune Américain.

Il avait fallu la croix et la bannière pour décider Henri à accepter l'invitation de M. de Sarcey; il n'était plus seulement triste, taciturne, casanier, il devenait sauvage; il s'était effrayé de se montrer dans une aussi nombreuse société de jeunes gens qui étaient, lui disait le marquis, la fleur du panier de la jeunesse parisienne.

Mais comment résister à l'instance affectueuse de M. de Sarcey?

Comment ne pas se rendre à ces paroles de Mme Palmers : — Mon cher Henri, il ne t'est point possible de l'excuser, n'importe sous quel prétexte; tu dois accepter cette invitation de M. le marquis de Sarcey. Songe donc que c'est à ton intention que M. de Sarcey réunit ses amis. Peux-tu désirer une preuve meilleure de son amitié? Si tu répondais par un refus, non seulement tu ferais injure au marquis, mais ses amis pourraient y voir, à leur égard, un sentiment de dédain et de mépris.

Henri avait cédé. Et il s'était dit :

— Comme je vais m'ennuyer ce jour-là!

Le rendez-vous chez le marquis avait été fixé à onze heures et demie; à midi, on devait se mettre à table.

(A suivre.)

de précautions
Ces observations
M. Menoud, sous
nichert, Bielma
Grand Conseil, c
des lignes de pr
Finalement, i
pour la nominat
mité.

Conseil d'
1892. — M. To
sa qualité de pr
ment de la Bro
— On approu
ciaux des socié
Villeneuve.

— Sont confi
res suivants :
MM. Emmene
reau central de
Egger, Philip
Burgisser, Pi
Séance du 3
commune d'Aut
tendant de cette
au lieu dit « En

— La paroiss
un impôt.
— M. Jungo
nommé greffier
— On accept
en sa qualité de
tel-St-Denis, a
rendus, et on n
nard, Alfred, à
suite du district

Cours d'as
à Romont, a lib
sencens, accusé
maison.
Elle a condan
19 ans, à 20 an
On se souvien
Marie Cottet, le
sous Orsonnens

La Société
fera donner une
la culture des a
manche 11 sep
aura lieu dans

Incendie.
la cloche d'alar
lation de Payer
fribourgeois de
La pompe de P
et y est arriv
désastre était c
gros bâtiments
logements, gra
cendres; ils éta
Tout est resté
tail, qui n'a pu

Inutile de di
que la répétiti
réfléchir. En to
A propos de
raconte qu'une
francs en bille
a perdu cette
un bahut. Dan
chaîne en or et
res ne formaie
était intacte.

Des trois bâ
pour une somm

Chemin d
près les inform
il y aurait eu
réunion des d
bourg pour s'o

UN.
de ses
leçons
à de jeunes enf
S'adresser au
quera.

On
une servante
références.
S'adresser au

milliardaire, est mort
 ermier de Roxburg qui
 âge de 12 ans, en lui
 un vêtement de re-

t rapidement associé,
 er, créa une tannerie,
 h.

it propriétaire, par un
 rée de l'Erié, qui fut
 uelle il adjoint bientôt

marché du numéraire.
 tesques, il acquit une
 luée à 1,375,000,000
 u de 70 millions.

FRIBOURG

ésidence de M. Louis

e samedi soir, le Grand
 la Banque de l'Etat
 et l'art. 29 à l'art. 48.
 té sur le droit de vote
 omité d'administration
 ose qu'ils n'aient pas les
 es de leur ressort. Ce
 MM. *Æby*, *Bielmann*;
oud et *Python*.

ème art. 24, on soulève
 idera le comité d'admini-
 Python proposent que
 es, comme le prévoyait
 M. *Bielmann* et *Dini-*
 le directeur général.
 r MM. *Æby* et *Menoud*.
 proposition de M. *Biel-*

projet de la commission
 l'Etat par 23 voix con-

ent principalement sur
 osés par la commission,
 erne l'interdiction faite
 urs et employés de la
 urs ou cautions de l'é-

voudraient réserver les
 lesquels il y a une con-
 dministration appréciée.
 ttue par MM. *Æby* et

on de M. Gottofrey est
 lente contre 15 voix.
 transitoire proposé par
 un sursis de deux ans
 on du troisième direc-

u'on a exagéré le luxe
 banque; la commission
 ers un verre grossissant;
 major et un déploiement

n. Tous, ou presque tous,
 et s'ils n'étaient pas égaux
 tous étaient bien élevés, de
 irréprochable.

our dont nous parlons, vingt-
 ans, invités par le marquis,
 qui arrivait assez souvent, —
 ais à la disposition de son fils
 tel et un de ses valets de

on de Henri Palmers que le
 il désirait vivement présen-

nière pour décider Henri à
 Sarcay; il n'était plus seule-
 il devenait sauvage; il s'était
 e aussi nombreuse société de
 ait le marquis, la fleur du pa-

ces paroles de Mme Palmers :
 est point possible de l'excuser,
 tu dois accepter cette invita-
 y. Songe donc que c'est à ton
 unit ses amis. Peux-tu désirer
 amitié? Si tu répondais par un
 injure au marquis, mais ses
 gard, un sentiment de dédain

dit :
 ce jour-là!
 is avait été fixé à onze heu-
 se mettre à table.

(A suivre.)

de précautions qui vont ruiner la Banque d'Etat.
 Ces observations, appuyées par M. *Théroulas* et
 M. *Menoud*, soulèvent des protestations de MM. *Di-*
nichert, *Bielmann* et *Æby*. La commission et le
 Grand Conseil, disent-ils, ont respecté dans ses gran-
 des lignes le projet du Conseil d'Etat.
 Finalement, il est convenu que le sursis accordé
 pour la nomination du troisième directeur sera illi-
 mité.

Conseil d'Etat. — Séance du 29 novembre
 1892. — M. Torche, Ferdinand, est assermenté en
 sa qualité de président du tribunal de l'arrondisse-
 ment de la Broye.

— On approuve les statuts et les règlements spé-
 ciaux des sociétés de laiterie de Remaufens et de
 Villeneuve.

— Sont confirmés dans leurs fonctions les titulai-
 res suivants :

MM. Emmenegger, Joseph, secrétaire-chef du bu-
 reau central de l'impôt;

Egger, Philippe, 1^{er} aide du même bureau;
 Burgisser, Pierre, aide surnuméraire du même.

Séance du 3 décembre 1892. — On autorise la
 commune d'Autigny à corriger la route cantonale
 tendant de cette localité à Chavannes-sous-Orsonnens,
 au lieu dit « En Goudron ».

— La paroisse d'Aumont est autorisée à prélever
 un impôt.

— M. Jungo, Joseph, notaire, à Fribourg, est
 nommé greffier de la Justice de paix de Schmitten.

— On accepte la démission de M. Gillet, notaire,
 en sa qualité de greffier de la Justice de paix de Châ-
 tel-St-Denis, avec remerciements pour les services
 rendus, et on nomme, en son lieu et place, M. Mon-
 nard, Alfred, à Châtel, préposé de l'Office de pour-
 suite du district de la Veveysse.

Cours d'assises. — La cour d'assises, siégeant
 à Romont, a libéré, jeudi, François Monney, de Be-
 sencens, accusé de tentative d'incendie à sa propre
 maison.

Elle a condamné, vendredi, Julien Glannaz, âgé de
 19 ans, à 20 ans de réclusion.

On se souvient que ce dernier a assassiné la fille
 Marie Cottet, le 18 septembre dernier, à Chavannes-
 sous-Orsonnens.

La Société fribourgeoise d'horticulture
 fera donner une conférence publique et gratuite sur
 la culture des arbres fruitiers en plein vent, le di-
 manche 11 septembre, à Vuisternens-en-Ogoz. Elle
 aura lieu dans la salle d'école, à la sortie des vèpres.

Incendie. — Le 28 novembre, à 10 1/2 h. du soir,
 la cloche d'alarme a de nouveau mis en émoi la popu-
 lation de Payerne. Un incendie était signalé au village
 fribourgeois de Féigny, à une lieue environ de la ville.
 La pompe de Payerne s'y est immédiatement rendue
 et y est arrivée la première. Malheureusement, le
 désastre était déjà grand; en quelques minutes, deux
 gros bâtiments situés près de l'église et comprenant
 logements, granges et écuries, avaient été réduits en
 cendres; ils étaient la propriété des frères Goumaz.
 Tout est resté dans les flammes, à l'exception du bé-
 tail, qui n'a pu être sauvé qu'à grand-peine.

Inutile de dire qu'à Payerne on est très inquiet et
 que la répétition de ces sinistres donne beaucoup à
 réfléchir. En tous cas, on fait bonne garde.

A propos de cet incendie, le *Journal de Payerne*
 raconte qu'une vieille femme qui possédait 3000
 francs en billets de banque, fruit de ses économies,
 a perdu cette somme, qu'elle avait placée dans
 un bahut. Dans le même meuble se trouvaient une
 chaîne en or et quelques pièces d'argent; ces derniè-
 res ne formaient qu'un lingot informe, mais la chaîne
 était intacte.

Des trois bâtiments consumés, un seul était assuré
 pour une somme très minime.

Chemin de fer Morat-Fribourg. — D'a-
 près les informations de journaux d'autres cantons,
 il y aurait eu, à Fribourg, ces derniers jours, une
 réunion des délégués des villes de Morat et Fribourg
 pour s'occuper de la ligne ferrée Fribourg-Mo-

rat. On serait, paraît-il, tombé d'accord pour mettre
 de suite la main à l'œuvre. Les deux villes seraient
 en principe d'accord pour accorder des subventions,
 le chiffre en serait fixé par les assemblées des con-
 tribuables. Les représentants de Morat insistent pour
 que la ligne soit prolongée par Sugiez sur Anet,
 c'est-à-dire soit raccordée à la directe Neuchâtel-
 Berne.

Le Conseil communal de Morat aurait décidé de
 ne fixer le chiffre de sa subvention qu'après que
 Fribourg aurait décidé le sien.

Lac. — Vendredi dernier a passé à la gare de
 Morat un train pour Berne, composé de 16 wagons
 d'ignons, dont 7 chargés à la gare de Morat, 6 à la
 gare de Charmey et trois à prendre à Chiètres. Les
 commnes du Vuilly ont chargé à elles seules 12 wa-
 gons.

Fruits tardifs. — On peut trouver dans le
 jardin de M. le Dr Muller, à Alterswyl, des framboises
 en partie mûres et les autres prêtes à mûrir.

Accident. — Dimanche matin, une femme, veuve
 d'une soixantaine d'années, occupée à des soins de
 propreté à la gare de Fribourg, a commis l'impru-
 dence de s'engager sur les voies pour aller vider une
 caisse de balayures. Elle a été prise entre deux wa-
 gons de marchandises, dans une manœuvre de gare,
 et écrasée entre les tampons. Elle n'a survécu que
 quatre ou cinq minutes à cet accident.

Du *Démocrate* de Payerne :

Un chasseur, de mes amis, me demandait hier si
 je savais quelle différence il y avait entre « tuer un
 corbeau sur le territoire du canton de Vaud ou bien
 le tuer sur celui du canton de Fribourg » ?

« Eh bien, me dit mon ami, si tu tues un corbeau
 sur terrain vaudois et que tu sois pincé par la police,
 tu payeras dix francs d'amende, tandis que, si tu le
 tues sur terrain fribourgeois, tu recevras du gouver-
 nement de ce canton une prime de vingt centimes
 par bête. »

Ne trouvez-vous pas, monsieur le rédacteur, que
 la différence de valeur des corbeaux entre les deux
 cantons est par trop énorme? Et pourtant elle est
 telle. X.

FAITS DIVERS

Paysans. — Nous entendons assez souvent des
 paysans se plaindre de leur sort, regretter leur état,
 le taxer de « moindre de tous. » Ils envient la posi-
 tion des citadins, qui, de leur côté, envient celle des
 paysans.

Qui a raison? Les citadins.
 Tous les hommes d'expérience, anciens et moder-
 nes, nous disent : « Soyez fiers d'être paysans ! »
 Pourquoi?

L'agriculture, dit Drouyn de Lhuys, est la plus ho-
 norable des professions. Stable, comme la terre qui
 lui sert de base, pure comme le soleil qui l'éclaire,
 libre comme l'air qui la féconde, elle mûrit la raison,
 fortifie le caractère et élève l'homme vers le créateur
 par le spectacle continu des merveilles de la créa-
 tion. L'agriculture est l'assiette de granit sur laquelle
 tout repose. Que Dieu guide la charrue et bénisse le
 laboureur! De toutes les professions, dit Cicéron, l'a-
 griculture est la meilleure, la plus féconde, la plus
 douce, la plus digne d'un homme libre.

Le marchand vit aux dépens de ses frères, le pay-
 san vit des dons de sa mère; il est utile à tous et ne
 nuit à personne.

Celui qui fait pousser deux brins d'herbe, là où il
 n'en venait qu'un seul, a fait plus pour l'humanité
 que le conquérant qui a gagné vingt batailles.

C'est pourquoi, paysans, aimez votre état, estimez-
 le, et ne songez jamais à changer la vie des champs
 contre la vie des villes. Vous ne savez pas toutes les
 misères publiques et privées qu'on rencontre dans les
 villes.

Conservation des bois. — Jusqu'ici, pour conser-
 ver les bois exposés à l'humidité, on les soumettait

à une injection de sulfate de cuivre. Mais ce procédé
 ne donne pas des résultats très durables. Lorsque le
 bois se fend, l'humidité pénètre dans l'intérieur par
 les fissures et l'action du sulfate est paralysée.

Un nouveau procédé consiste à injecter les bois
 avec de l'eau de savon à laquelle on ajoute une fai-
 ble proportion d'acide sulfurique ou de vitriol (3 gr.
 par litre).

L'eau de savon forme dans le bois un acide gras,
 s'imprègne dans toutes ses fibres et empêche l'humidi-
 té d'y pénétrer.

Liquidation de fortes parties restantes d'étoffes
 pour robes de dames, de haute nouveauté et de
 double largeur, à des prix réduits, le mètre à 45, 75, 95,
 1.25 et 1.95 (prix de fabrique 1.50 à 3.75), ainsi que des
 foulards garantis au lavage (env. 2800 échant.)
 à 35, 45 et 65 cent. le mètre. Toute mesure aux particu-
 liers. Echantillons franco par la maison *Ættinger & Cie*,
 Zurich.
 P. S. Echantillons des susdites, ainsi que de toutes nos
 étoffes pour dames et messieurs promptement franco.
 Gravures de mode gratis. [197]

Purifiez le sang

en lui donnant de nouvelles forces avec une cure de *Dépuratif*
Golliez, à base de phosphate et fer. Excellent pour les enfants
 qui ne supportent pas l'huile de foie de morue. — En flacons
 de 3 fr. et 5 fr. 50; ce dernier suffit pour la cure d'un mois.
 — Exiger la *Marque des deux palmiers* sur chaque flacon.
 Vente en gros : Pharmacie *GOLLIEZ*, Morat. [748]

Station météorologique fédérale de Marsens.

Thermomètre.

Nov.	20	21	22	23	24	25	Nov.
7 h. m.	4.0	-2.2	1.0	2.0	0.0	2.8	7 h. m.
1 h. s.	6.2	5.2	4.0	3.6	3.0	7.8	1 h. s.
9 h. s.	1.2	1.2	2.2	2.0	2.6	3.0	9 h. s.

Hygromètre.

7 h. m.	105	104	100	102	105	105	7 h. m.
1 h. s.	103	100	90	100	105	96	1 h. s.
9 h. s.	103	100	100	104	104	95	9 h. s.

Direction et force du vent.

7 h. m.	S ¹	S ⁰	SO ⁰	O ⁰	SO ⁰	S ⁰	7 h. m.
1 h. s.	S ¹	O ⁰	O ⁰	O ⁰	SO ⁰	S ⁰	1 h. s.

Pluviomètre.

	—	—	—	—	0,8	—
--	---	---	---	---	-----	---

Les nouveaux abonnés pour l'année 1893 recevront
 le journal gratuitement jusqu'au 31 décembre.

Les abonnés à l'ÉTRANGER sont priés de re-
 nouveler leur abonnement pour 1893 par l'envoi du
 montant, d'ici à la fin du mois, afin d'éviter une in-
 terruption dans l'expédition du journal.

HORAIRE D'HIVER — Service à dater du 1^{er} oct. 1892.

Postes féd.	Charmey	Dép.	—	—	—	5 15
	Bulle	Arr.	—	—	—	7 15
	Gessenay	Dép.	—	5 10	—	12 40
	Château-d'Ex	»	—	6 40	—	3 55
BULLE	Bulle	Arr.	—	9 45	—	7 —
	Bulle	Dép.	5 10	10 18	2 05	7 45
	Vaulruz	»	5 24	10 35	2 19	7 59
	Sales	»	5 31	10 45	2 26	8 06
ROMONT	Vuisternens	»	5 40	10 55	2 35	8 15
	Romont	Arr.	5 55	11 10	2 50	8 30
	Romont	Dép.	6 34	11 22	3 07	9 04
	Fribourg	Arr.	7 25	12 10	3 40	9 53
Lausanne	Berne	»	8 35	1 10	4 30	10 58
	Romont	Dép.	6 12	12 02	3 22	8 42
	Lausanne	Arr.	8 —	1 10	4 20	10 05
	Genève	»	10 15	2 58	6 —	12 25
Genève	Genève	Dép.	—	7 35	12 10	5 15
	Lausanne	»	5 —	5 —	9 55	1 50
	Romont	Arr.	6 31	6 31	11 19	3 04
	Berne	Dép.	—	6 10	10 25	1 50
Fribourg	Fribourg	»	5 —	7 25	11 20	2 42
	Romont	Arr.	6 03	8 16	12 —	3 20
	Dès le 1 ^{er} avril. Jusq'au 31 mars.					
	ROMONT	Dép.	6 42	8 25	12 10	8 40
Vuisternens	Vuisternens	»	7 03	8 46	12 32	4 01
	Sales	»	7 14	8 57	12 44	4 12
	Vaulruz	»	7 22	9 05	12 52	4 20
	BULLE	Arr.	7 35	9 18	1 05	4 33
Postes féd.	Bulle	Dép.	—	9 50	4 55	—
	Chât.-d'Ex	Arr.	—	1 25	8 30	—
	Gessenay	»	—	3 50	10 —	—
	Bulle	Dép.	—	9 45	—	—
Charmey	Arr.	—	11 45	—	—	

UNE JEUNE FILLE, munie
 de ses brevets, désire donner des
leçons de français
 à de jeunes enfants ou à des Allemandes.
 S'adresser au bureau du journal qui indi-
 quera. [796]

On demande
 une servante d'âge mûr et munie de bonnes
 références.
 S'adresser au bureau du journal. [793]

Attention!
 On trouvera au **Bazar du Molson**,
 près des Halles, à Bulle, un grand choix de
jouets d'enfants et d'articles pour
 étrennes. [785]

Le Messenger boiteux
 de Berne et Vevey
 est en vente à l'imprimerie de la Gruyère.

CHOUCROUTE
 de STRASBOURG et de BERNE
 GROS ET DÉTAIL
 chez **L. & C. Barras**,
 vis-à-vis du Cheval-Blanc, à Bulle. [697]

A VENDRE
 Une bouche à feu à la prussienne à prix
 réduit, chez **STRAMPFLI**, maréchal, à Riaz. [794]

Docteur L. Verrey,
 Médecin-oculiste, à Lausanne,
 anc. méd. adj. de l'hôp. ophtalmique, priv.-doc.
 à l'université, reçoit tous les jours (sauf mer-
 credi), de 2 à 4 h., 2 avenue Agassiz. (H10674L) 107
 A L'IMPRIMERIE ÉMILE LENZ à BULLE :
Factures,
ENVELOPPES COMMERCIALES
 avec raison sociale imprimée, 4 fr. 50 le mille.

Liquidation.
DÈS CE JOUR :
Liquidation complète
DES ARTICLES EN MAGASIN
Prix de facture.
Au magasin **CHARLES DESPOND, Bulle,**
vis-à-vis du Crédit Gruyérien. [522]

L'HELVÉTIA
Compagnie suisse d'assurances contre l'incendie
SAINT-GALL
(Capital social : 10,000,000 de francs)
se charge de toute sorte d'assurances contre l'incendie, à des primes fixes et modiques.
Pour tous les renseignements possibles, s'adresser à :
MM. Isidore BRAUD, officier d'état civil, *Albeuve;*
Gratien DÉMATRAZ, officier d'état civil, *Broc;*
J.-B. DEMIERRE, facteur postal, *Bulle;*
Alfred COLLARD, huissier, *Châtel-St-Denis;*
Louis BURTSCHER, secrétaire communal, *Charmey (Gruyère);*
Firmin PHILIPONA, *Vuippens;*
Emile ECOFFRAY, taxeur de bâtiments, *Villars-sous-Mont.* [749]

Mises publiques.
Le soussigné expose à vendre en mises publiques : 1° 2 vaches dont une prête au veau, 2 taures portantes et une génisse, ainsi que 2 chèvres; 2° environ 2000 pieds de foin et regain à distraire et le foin de sa maraîche des Raveyres et du pasquier attenant.
Payement au 1^{er} avril 1893.
Les mises auront lieu au domicile du soussigné le **12 décembre prochain**, à 1 h. après midi. Rendez-vous des miseurs à la Croix-Blanche, à Hauteville.
Il offre pareillement à louer, de gré à gré, les immeubles qu'il possède au territoire de Hauteville.
Hauteville, le 29 novembre 1892.
803] Vincent SUDAN.

GRAINE & farine de LIN
Gros son français écaillés.
Mouture spéciale de maïs, Italie et Hongrie.
Gruaux d'avoine, d'épeautre et d'orge, entiers et brisés.
Froment pays comprimé 1^{re} qualité.
Moitié
Orges et avoines comprimées.
Bourre d'épeautre.
Grand choix d'avoines blanches, GROS ET DÉTAIL
Prix très réduits. [768]
Sous la Croix-Blanche, à Bulle.

A LA
Confiserie Castella,
Place du Tilleul, BULLE
RICHE ASSORTIMENT
POUR
Cadeaux de Saint-Nicolas
ET ÉTRENNES [777]

ÉPARGNE Jeudi 8 déc., à 10 1/2 h. [6]
SÉANCE IMPORTANTE
Versements complets de l'année.
Achats et propositions.

A VENDRE
Vins étrangers, blancs et rouges, garantis purs, de vendange, à prix réduits, défiant toute concurrence, ainsi qu'un grand choix de vins vaudois.
De bons fromages maigres, bien salés, à 35 cent. la livre, par pièce, et aussi de vieux fromages gras et demi-gras, aux prix les plus réduits, ainsi que des vaucherins pour la fondue. [778]
Isidore Seydoux, Bulle.

A LA
Confiserie Berthoud,
BULLE
Liquidation complète d'un grand choix d'articles pour cadeaux de St-Nicolas, Noël et nouvel an.
Prix exceptionnels pour les revendeurs. [801]

Commerce de farines
GROS ET DÉTAIL
Maïs moulu et semoule
1^{res} qualités.
Gruau d'avoine, griez de froment.
Gros son non moulu.
Avoine. — Blé comprimé.
Ch. Morel,
Successeur de J. MOREL-BADOUX,
Bulle. [588]

AVIS
On offre à vendre 4 à 5 moules de beau foyard tout sec, à l'abri.
S'adresser à Modeste JOLLIET, Bulle. [806]

Mise de bétail.
La Colonie agricole de Payerne (Vaud) exposera en mise publique, le **jeudi 8 décembre 1892, dès 10 h. du matin**, sur la place du Cerf, à Payerne :
Une jument noire, portante, primée (3^e sang), âgée de 6 ans; une pouliche primée, née de la précédente (3^e sang), âgée de 30 mois; une pouliche primée (3^e sang), âgée de 18 mois; un taureau, race suisse, rouge tacheté, primé, âgé de 2 ans; 2 taureaux, race suisse, rouges tachetés, primés, âgés de 3 à 4 mois; 14 mères-vaches, race suisse, la plupart primées; 3 gros bœufs de travail, âgés de 2 1/2 à 3 1/2 ans; 6 jeunes bœufs de travail, âgés de 5 mois à 2 ans; 10 génisses âgées de 4 mois à 2 ans; un lot de jeunes béliers et agnelles, race anglaise, Oxforddown. (OL151) 804

Poudre dépurative du sang
du D^r méd. J.-U. Hohl,
d'une efficacité sûre et éprouvée par une pratique de 40 ans
est le meilleur remède pour des cures dépuratives, facilement à prendre et inoffensif même pour les enfants. Dans des cas de maladies de la peau, dartres, éruptions, rougeur du visage, ulcères aux pieds, affections cancéreuses, scrofules, tuméfaction des glandes, formation fébrile et impurité du sang, congestions, maladies sexuelles, manque d'appétit, maux d'estomac, constipation, etc., on obtient des résultats surprenants. La véritable poudre dépurative du sang, du D^r J.-U. Hohl, n'est en vente que dans les dépôts désignés ci-dessous, au prix de 1 fr. 55 cent. la boîte. Afin d'éviter des contrefaçons et des erreurs, qu'on veuille prendre note de l'adresse exacte : D^r J. U. Hohl's Sohn, Basel. Toutes les boîtes ne portant pas cette signature, ou seulement « D^r J. U. Hohl », sont à refuser. Dans les endroits où il n'y a pas un dépôt, on est prié de s'adresser au dépôt général P. Hartmann, pharmacie, à Steckborn. [678]
Dépôt : Estavayer, pharmacie Porcelet.

Nous avons l'honneur d'aviser notre honorable clientèle du district de la Gruyère que, dès ce jour, nous avons remis à
MM. FEIGEL & WÆBER
à Bulle,
l'agence générale pour le placement de nos produits dans ce district.
Le dépôt, toujours assorti des numéros courants, se trouve, comme du passé, chez M. Eugène Weber, près de la gare, à Bulle.
Fribourg, le 3 novembre 1892.
Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg & Renens :
Le Directeur :
Henri HARTMANN
720] (H1551F)

Filature de laine
et fabrique de drap
FRIBOURG, Neuveville 82,
Premier prix — Médaille de vermeil — Exposition cantonale, Fribourg,
se recommande aux agriculteurs et propriétaires de montons pour le filage des laines, la confection de draps et milaines, ainsi que pour fouler et presser les tissus à la main. Ouvrage consciencieux et soigné. Grand choix de draps et milaines, première qualité et à prix avantageux. — **DEPOTS** : M. B. Christen, négociant, à Payerne; M. J. Pittet-Vienny, à Bulle; Mme Vve Riche, à Romont; M. Ebischer-Remy, à Planfayon; M. Hager, teinturier, à Morat; Mme Alphonsine Deillon, à Vuisternens-devant-Romont. (A.179F.) [685]

LE (M10580Z)
BITTER FERRUGINEUX
DENNLER — INTERLAKEN
a fait des cures miraculeuses dans l'anémie, pauvreté du sang, etc. [719]

Guérisons.
Les soussignés confirment qu'ils ont été guéris des maladies suivantes par les médecins de la **Polyclinique privée, à Glaris**, par traitement par correspondance :
Dartre de la barbe. H. Bethge, Jacobistrasse 2, Oldenburg.
Catarrhe pulmonaire, étouffement. J. Orlet, sommelier, Biskupitz près Zabrze (Silésie).
Taches de rousseur. E.-Th. Arndt, musicien, Röttha (Saxe).
Incontinence de l'urine, faiblesse de la vessie. Fr.-W. Orentzmann, Rückmarsdorf (Saxe).
Dartres. Grothe, maître tailleur, Dossow près Wittstock (Ost-Priegnitz).
Rhumatisme articulaire. Fr.-M.-K. Schulte, ouvrier de fabrique, Lenhausen (Westph.).
Catarrhe du gosier. C. Vogel, maître menuisier, Cönnern a. Saale.
Ulères aux pieds, flux salin. F.-A. Wetzig, Tannordf (Saxe).
Goutte. Fr. Ernestine Jackisch, Häuslers, N° 69, Waldau près Bunzlau (Silésie).
Catarrhe d'estomac. Fr. Strunkmann, Heidenoldendorf (Lippe-Detmold).
Éruptions au visage. A.-H. Karich, tailleur, Camenz (Saxe).
Catarrhe vésical, rhumatisme. G. Jemp, Scharshütte près Mariensee (Prusse occidentale).
Chute de cheveux. Gust. Gauer, III, Beckerbach, poste Oderbach (Palatinat).
Pâles couleurs, faiblesse des nerfs. Anna Neumann, Martinstr. 10, Buckau, Magdebourg.
Ver solitaire avec tête. Léon Meyer, Mühlbach près Colmar (Alsace).
Hernie inguinale. Wilh. Greis, instituteur, Oberhattert, Hachenburg, Wiesbaden.
Maladie pulmonaire, phtisie. Jacob Hügi, Oberweil-Dägerlen (Zurich).
Goitre, gonflement du cou. Seb. Hofstetter, Ruf, Schännis (St-Gall).
Dureté d'oreille. Rob. Senn, Court près Moutier.
Catarrhe des intestins, anémie. Siegf. Bucher, Birmensdorf (Zurich).
Hémorroïdes. Joh.-Ch. Benz, G 3 VIII, Mannheim.
Hydropisie. Mme Th. Feyer, épicerie, Mulhouse (Alsace).
Maladie des nerfs, nervosité. Fr. Genofefa Hauelsen, Isny. O.-A., Wangen (Wurtemberg).
Poils au visage, taches de rousseur. Virginie Baudin, Payerne (Vaud).
Maladie de la matrice. Marie Brüttsch, Lustdorf près Frauenfeld.
Rougeur au nez. Jac. Graf, Andreasstr. 7, Berlin.
Maladie du cœur, maladies des nerfs et des glandes, catarrhe pulmonaire. H.-R. Günzburg.
Maladie de la moelle épinière, faiblesse générale. Magd. Stähli, Bönigen près Interlaken.
Epilepsie sans rechute. P. Cléménçot, Moutier (Berne).
Maladie du foie, catarrhe du larynx, anémie. J. Lüscher, boulanger, Fribourg (Suisse).
Faiblesse des yeux, inflammation des yeux. H. Fischer, boulanger, Meisterschwanden.
Hydrocèle. P. Gebhardt, maître forgeron, Friedersried près Neukirchen (Bavière).
Ivrognerie, sans rechute. Louise Morel, Genève.
Manque de barbe. C.-W. Gann, tailleur, Gonweiler, O.-A., Neuenbürg (Wurtemberg).
Engelures. Emile Freiburghaus, Spengelried près Gümnenen.
1000 guérisons éprouvent le succès et la réalité. Brochure gratuite; port, 10 cent.
S'adresser à la **POLYCLINIQUE PRIVÉE A GLARIS** [648]

Changement de domicile.
Le soussigné avise l'honorable public qu'il a transféré son domicile à La Tour-de-Trême, où il tiendra, outre l'horlogerie, aussi de l'épicerie, de la mercerie, ainsi qu'un grand choix de jouets d'enfants.
Il se recommande également pour le **rabillage** et offre un bel assortiment de montres, pendules, réveils, etc.
791] **Tobie Pauchard**, horloger.

LAINES-COTONS-FLEURS
Couronnes mortuaires
chez les **Seurs PROGIN**, en face de la Promenade, Bulle; marchandises de très bonne qualité, prix réduits. — On confectionne sur commande bas, chaussettes, gants, mitaines, bonnets, etc. [667]

Au magasin de A. GLASSON
près des Halles, à BULLE
le public trouvera un grand assortiment d'articles d'hiver, tels que : tricots, gilets de chasse, camisoles, caleçons, jupes, châles russes et tricots, foulards, gants, bonnets, bachelines, etc.
Étoffes diverses : drap, toile, flanelle-coton, coutil, flanelle, mi-laine, etc.
Grand choix de laine à tricoter.
A l'occasion de la St-Nicolas, grand choix de **jouets d'enfants**. [789]

Voulez-vous un potage délicieux, demandez les
Potages à la minute MAGGI
richement assortis, à 10 cent. la tablette pour 2 bons potages, chez **Alfred Bosson**, à Bulle. [58]

Jeudi 8 décembre courant :
Cassée
à Pauberge de Sorens.
Invitation cordiale.
AYER, aubergiste. [792]

Jeudi 8 décembre courant :
Cassée
à Pauberge de la Croix-Blanche, à Vuadens.
Invitation cordiale.
BUONS, aubergiste. [797]

Dimanche 11 décembre :
Cassée
à Pauberge de la Croix-Blanche, à Corbières.
Invitation cordiale.
BLANC, aubergiste. [805]

Il est mille cas où une personne bien portant tout autant qu'un malade n'a instantanément besoin **que d'une tasse de bon bouillon**. — Ce but est merveilleusement atteint par le
Extrait de Viande VÉRITABLE EN RATIONS
N° 967 et 1959.
Brevet suisse
15^{cts} Dans tous les magasins d'épicerie et de comestibles, drogueries et pharmacies.
Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur. [648]



PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour la Suisse : 1
Étranger : 1 an, 9
payable d'avance
Prix du numéro
On s'abonne à tout
de par

L'assur

Les résumés
jour, de la r
bel, malgré
nous paraissent
une idée claire
de vue purement
être envisagée.
A notre avis
conférencier n
qu'il a avancé
fonde des beso
une science vé
testée, non seu
dans tous les p
lièrement étud
Mais, il nou
ment dit, trait
d'attirer l'atte
taires de bétai
sujet lui-même
le conférencier
permis de trai
En premier
nous paraît qu
tion aussi grav
mutuelle — ce
ne saurait ass
alés, et, d'au
venir le mal.
Et, vis-à-vis
favorables à u
à-dire à un ét
d'amener chez
per, sinon tou
vin, — nous r
prudent de ch
une ou plusie
Sans doute,
sairement apr

FEUIL

PET

A midi moi
tous les invité
attendre, et en
Le marquis
cain, ne trouva
son éloge. Avar
Bien que le
craignait pas q
sa parole, il all
Nous retrouv
jeunes gens ave
des fleurs à u
le vicomte Lucien
duc de Lireux
sonores : le con
des fleurs à u
peintre de gran
médaillés au S
autre jeune pei
grand avenir;
très appréciés;
élève de l'Ecol
d'un ministre;
de Lans, capita